



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
LIMITEE

A/CONF.165/L.5/Add.2
12 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE,
DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
DES AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION DU "PROGRAMME POUR L'HABITAT"

Rapport de la Commission II

Additif

Auditions de représentants du Forum mondial des entreprises

1. A sa 4ème séance, le 5 juin 1996, la Commission II a entendu des représentants du Forum mondial des entreprises.
2. Des exposés ont été présentés par les personnalités suivantes :
M. Marcello Palazzi, président du Forum mondial des entreprises pour Habitat II; M. George Starcher, secrétaire général du European Baha'i Business Forum; M. Olivier Giscard d'Estaing, président de l'Association d'entreprises pour le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social (BUSCO); M. Walter Link, coprésident du Social Venture Network Europe; M. Mark Albion, directeur du Conseil d'administration de Students for Responsible Business; et M. Troy Davis, directeur exécutif de l'International Network for Environmental Management (INEM).
3. Un dialogue/débat s'est ensuivi entre les partenaires et les représentants des Etats suivants : Mexique, Rwanda, Roumanie, Afrique du Sud, Italie, Slovaquie, Indonésie, Chili, France, Burundi, Maroc, Tchad, Belgique, Philippines, Ouganda, Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Guinée équatoriale, Soudan et Burkina Faso.

IST.96-05186F

4. Les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont également pris part au dialogue : Global Compliance Research Project et African American Future Society.

5. On trouvera ci-après le résumé des interventions, établi par le Président :

Contribution du Forum mondial des entreprises

La séance a été enrichie par une présentation très intéressante de la Déclaration du Forum mondial des entreprises (Istanbul), ainsi que par des observations et précisions complémentaires. Les exposés ont commencé par une déclaration de principes, suivie de propositions concernant le rôle des entreprises, et enfin de recommandations adressées aux gouvernements et aux groupements d'intérêt public. Ils ont été bien accueillis et ont jeté les bases d'un échange de vues constructif.

Le Forum mondial des entreprises a fait progresser le débat sur le rôle de celles-ci dans la promotion d'un développement juste et durable des sociétés. Une des principales conclusions était que la création d'un habitat viable n'était plus seulement l'affaire de l'Etat : devaient y participer tous les acteurs de la société, y compris les entreprises et les autorités élues.

Les représentants du Forum préconisaient désormais une nouvelle démarche en matière de partenariat : il fallait que les organisations internationales, l'Etat et les collectivités locales, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les groupes de citoyens agissent de concert au sein d'une société démocratique pour élaborer des stratégies novatrices visant à résoudre les problèmes auxquels étaient confrontées les villes du monde entier.

On s'imaginait souvent qu'il y avait incompatibilité entre les objectifs sociaux et écologiques de la société et la recherche du profit par les entreprises. Or ce n'était pas forcément le cas. Les problèmes sociaux - pauvreté, chômage ou conséquences de conflits armés - entravaient l'activité des entreprises en limitant le pouvoir d'achat. De même, la congestion des transports empêchait la livraison des marchandises. Le bon fonctionnement des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement était indispensable aux entreprises comme à leurs employés.

On a souligné l'importance fondamentale du capital humain pour la bonne marche et le développement des entreprises. D'où la nécessité de systèmes d'éducation efficaces, autre impératif commun de la société et des entreprises. Le transfert de techniques avait souvent été présenté comme un moyen de coopération. On a cependant fait valoir que cette notion était peut-être trop restrictive et qu'elle devrait être remplacée par celle de "gestion et transfert de techniques".

Le gaspillage des ressources humaines était la principale forme de gâchis dans la société, les capacités intellectuelles et la créativité des citoyens demeurant largement inutilisées. On a également fait observer que les entreprises s'intéressaient surtout aux classes moyennes et supérieures, et non au sort et aux problèmes des pauvres. C'était, par exemple, le cas des banques. Le secteur privé devait absolument s'attacher à venir en aide aux pauvres. La Banque Grameen, en Inde, constituait à cet égard un bon exemple. Son expérience montrait que les pauvres étaient en fait de meilleurs clients que les riches car ils remboursaient leurs emprunts plus diligemment, et que les banques pouvaient traiter fructueusement avec eux.

De tels exemples prouvaient qu'il était dans l'intérêt des entreprises de veiller au bon fonctionnement des villes. Comme il n'y avait pas de conflit fondamental entre les intérêts de la collectivité et ceux des entreprises, leur partenariat devrait être une chose naturelle et mutuellement bénéfique. Les participants étaient tous d'accord sur la nécessité d'inciter les entreprises à faire preuve d'une plus grande responsabilité sociale en contribuant à l'offre de logements adéquats et à une urbanisation viable. Les entreprises privées, et en particulier les sociétés transnationales, devraient prendre une part active aux programmes sociaux des pays où elles exerçaient leurs activités; c'était là un devoir moral et une obligation. Les participants estimaient que le capitalisme était en train d'évoluer, la recherche pure et simple du profit cédant la place à une attitude plus éclairée et étant tempérée par une prise de conscience des responsabilités sociales. Dans ce contexte, on ne pouvait que se féliciter de la création d'entreprises "hybrides", ayant un large éventail d'actionnaires. Les entreprises devaient investir dans l'infrastructure sociale, en particulier dans l'éducation, la formation et la santé, car l'augmentation de la productivité de

la main-d'oeuvre ne pouvait que leur être bénéfique. Celles qui participaient activement à des programmes sociaux pourraient se voir accorder des avantages fiscaux et autres correspondants. Les entreprises devraient adopter des mécanismes régulateurs ou des normes pour que leurs activités (dans le pays d'origine et à l'étranger) soient transparentes et exemptes de corruption; elles devraient appliquer des codes de conduite et des critères de résultats qui leur permettent non seulement d'être efficaces, mais encore d'être attentives aux besoins, créatives et viables, et de s'adapter à l'évolution de la situation.

Les participants ont souligné la nécessité de faire plus largement admettre la notion de partenariat : tous les partenaires - Etat, collectivités locales, organisations non gouvernementales, secteur privé et le reste de la société civile - devraient être appelés à élaborer et mettre en oeuvre de nouvelles stratégies pour s'attaquer aux problèmes des villes et des campagnes du monde entier. Il était urgent de diffuser, à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, des renseignements sur les meilleures pratiques ayant fait leurs preuves et sur les expériences réussies en matière de partenariat. Certains participants ont cependant souligné qu'il ne fallait pas transférer inconsidérément de tels modèles à d'autres pays, sans tenir compte des différences culturelles et régionales. Il était donc très important de les adapter au préalable.

Le besoin urgent de venir à bout de la pauvreté, en particulier dans les zones urbaines déshéritées a été un thème récurrent dans les discours des participants. L'élimination du chômage apparaissait comme une priorité absolue, le manque de travail étant généralement considéré comme la première étape vers la pauvreté. Les intéressés étaient donc instamment invités à conjuguer leurs efforts à tous les niveaux pour lutter contre la pauvreté et les fléaux sociaux dont elle s'accompagnait - agitation urbaine, violence, insécurité, oppression, etc. Il fallait d'urgence développer le logement social dans les zones urbaines déshéritées, surtout dans les pays en développement où le logement social était encore embryonnaire et relevait dans une large mesure du secteur public. Le rôle des pouvoirs publics, des collectivités locales et de la coopération internationale était dûment reconnu dans ce secteur même si, avec les programmes d'ajustement structurel, le logement social était

désormais relégué au second plan. Le recours au secteur informel intervenant sur une petite échelle et aux techniques locales pour améliorer et agrandir le parc de logements dans les pays en développement devrait être encouragé. Il faudrait à cet effet prendre des initiatives, par exemple faciliter l'accès aux ressources financières et prévoir des prêts à taux d'intérêt nul pour le logement social afin d'inciter les pauvres à faire l'acquisition de leur logement.

A propos de la technologie et de ses incidences sur le développement, plusieurs participants ont plaidé en faveur d'un accès accru à la technologie et à l'information; ils ont, en particulier, insisté sur la nécessité d'assouplir quelque peu les règles très strictes qui protégeaient les droits de propriété intellectuelle. Cette attitude protectionniste risquait de compromettre gravement l'acquisition d'idées et de compétences techniques dans les pays en développement. On a préconisé d'assouplir les règles relatives aux droits d'auteur et de réduire les redevances correspondantes afin d'assurer un plus large accès aux livres dans les pays en développement.

Les participants ont reconnu la nécessité d'adopter, progressivement, des pratiques respectueuses de l'environnement. Les entreprises étaient instamment invitées à entreprendre des activités et des projets propres à préserver et à régénérer l'environnement urbain et l'environnement physique. La protection de l'environnement apparaissait comme une responsabilité des milieux économiques; il était par conséquent nécessaire de recourir davantage aux techniques de gestion écologique afin de réduire les déchets industriels polluants. Les pouvoirs publics et le secteur privé étaient instamment invités à prendre des mesures urgentes pour prévenir la mise en décharge des déchets dangereux dans les pays en développement et privilégier le développement d'industries non polluantes. Le système des Nations Unies était instamment invité à prendre la tête d'une campagne en faveur du strict respect des textes et plans d'action adoptés par les Etats Membres au cours des 50 années écoulées. Il faudrait encourager les gouvernements à imposer ce strict respect des dispositions adoptées afin d'interrompre le processus de dégradation de l'environnement qui avait tendance à s'accroître.

Les participants ont ajouté les recommandations suivantes à celles du Forum mondial des entreprises :

a) Les représentants du Forum devraient assumer la responsabilité première de la diffusion de la Déclaration du Forum mondial des entreprises auprès des gouvernements et des chambres de commerce;

b) Les représentants du Forum devraient jouer un rôle de chef de file dans l'application de la Déclaration du Forum mondial des entreprises;

c) L'un des principaux résultats du Forum mondial des entreprises était l'approbation de l'idée d'un programme Action 21 pour l'industrie. Vu le caractère concurrentiel du secteur privé et sa diversité, aucune entité ne pouvait parler ou prendre des engagements au nom de toutes. Pour être effectifs et crédibles, les engagements devaient donc être pris au niveau de responsabilité naturel, c'est-à-dire au niveau de chaque entreprise. S'inspirant de l'outil inventé par les autorités locales, à savoir le Programme Action 21 au niveau local, les entreprises s'étaient dotées d'un outil destiné à les aider, dans la pratique, à prendre des engagements concrets et ce publiquement. Le Programme Action 21 pour l'industrie venait combler un vide important dans le processus d'application du Programme Action 21 en fournissant un mécanisme qui allait permettre aux entreprises commerciales et industrielles d'exploiter encore mieux leur compétitivité pour améliorer leur performance environnementale. Le Programme Action 21 pour l'industrie était applicable par toutes les entreprises quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou la zone géographique dans laquelle elles opéraient;

d) Les milieux économiques devraient, de concert avec la communauté internationale, créer un fonds de solidarité à l'intention des pays en développement afin de réduire l'écart croissant en matière de développement entre le Nord et le Sud;

e) Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) devrait mettre sur pied une équipe spéciale chargée de communiquer des informations aux entreprises et aux membres des milieux économiques désireux d'établir des partenariats;

f) Il faudrait faire connaître au secteur public et au secteur privé ainsi qu'aux autres composantes de la société civile le principe du partenariat et ses effets bénéfiques.

En conclusion les participants ont accueilli favorablement l'idée de créer une équipe spéciale internationale pour permettre à Habitat de contrôler le suivi et l'application du Programme pour l'habitat et de rendre compte de ces activités à la Commission des établissements humains.
